

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 JANVIER 2013**

Délibération  
n° 2013.01. 10.B

**Ilot Charité - Bâtiment  
des associations  
d'insertion - Lot n°1  
"Gros oeuvre" :  
avenant n° 2**

**LE VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE TREIZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 janvier 2013**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.01. 10.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /  
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ILOT CHARITE - BATIMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION - LOT N°1 "GROS OEUVRE" :  
AVENANT N° 2**

Par délibération n°122 du 25 novembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation concernant les travaux de construction d'un bâtiment pour les associations d'insertion sur l'îlot Charité – Quartier de Basseau à Angoulême.

La commission des Marchés Après Procédure Adaptée (MAPA) du 15 décembre 2011 a attribué le lot n°1 « gros oeuvre » à la société LEONARD BATIMENT - 60 rue du Capitaine Favre – BP 1145 –16004 ANGOULEME, pour un montant total de 250 831,14 € HT.

Par délibération n°146 B du 22 novembre 2012, un avenant n°1 en plus-value d'un montant de 4 235,91 € HT a été approuvé portant le montant du marché à 255 067,05 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant n°2 pour prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- Evacuation du réseau EP, prestation nécessaire demandée par le maître d'ouvrage, modifiant la conception qui prévoyait un ruissellement des eaux de toiture et demandant une récupération par regard et canalisations :

Fourniture et pose de 3 regards 60*60 avec tampons fonte	825,00 € HT
Fouilles en tranchée pour réseau EP	137,50 € HT
Fourniture et pose de 41,50 m canalisations diam. 160	1 162,00 € HT

- Plus-value pour pose de poteaux de clôture en 3,50 m au lieu de 2,50 m de hauteur, prestation rendue indispensable pour prendre en compte la différence de niveau créée par les terrassements en limite de propriété, la clôture prévue se trouvant en bordure d'un vide de 50 cm :

Plus value pour 21 poteaux de 3,50 m compris terrassement      2 068,50 € HT

Le montant de l'avenant en plus-value est de 4 193,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 17 janvier 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 au lot n°1 « gros oeuvre » confié à la société LEONARD BATIMENT - 60 rue du Capitaine Favre – BP 1145 –16004 ANGOULEME, ayant pour objet des prestations en plus-value d'un montant de 4 193 € HT.

Le montant du marché passe de 255 067,05 € HT à 259 260,05 € HT, soit une augmentation de 3,36 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>29 janvier 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>29 janvier 2013</b>